

Revue de presse

Journal : La Broye
Date : 6 mars 2025

Un projet crucial pour les communes

AMÉNAGEMENT Le Plan directeur régional de la Broye vaudoise est mis en consultation. Il sera ensuite soumis pour validation cette année encore auprès des 31 communes du district Broye-Vully.

PAYERNE

«C'est le fruit d'un travail collaboratif avec les communes du district de la Broye-Vully en partenariat avec les autorités cantonales et avec notre partenaire le bureau Urbasol SA, coordonné par la Communauté régionale de la Broye (Coreb).» C'est par ces mots que Christel Losey Mosimann, secrétaire régionale de la Coreb, a présenté le Plan directeur régional de la Broye-Vully (PDR) lors de la séance d'information organisée à l'attention des communes et des citoyens mardi au Gymnase intercantonal de la Broye. Les travaux d'élaboration du PDR de la Broye-Vully touchent à leur fin. Le dossier a ainsi été mis en consultation depuis le 4 mars et cela durant trente jours.

Spécificités de la Broye

La Broye a dû composer avec sa situation géographique, son territoire étant morcelé entre Vaud et Fribourg. Outil de coordination du développement d'une région qui apporte au territoire une cohérence d'aménagement au-delà des frontières communales, le PDR fait partie des cadres légaux comme la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et le Plan directeur cantonal. Obligatoire pour

Fribourg et facultatif pour Vaud, sauf pour sa gestion des zones d'activités obligatoires, le PDR est composé de deux volets: l'un stratégique (intercantonal) qui définit les enjeux et les lignes d'actions, et l'autre opérationnel (un pour le district vaudois et un pour celui fribourgeois) pour assurer la mise en œuvre des objectifs et de leur réussite. «Une approche intercantonale a été adoptée avec une stratégie élaborée en commun», précise Christel Losey Mosimann.

Quatre thématiques essentielles

L'urbanisation (dont les zones d'activités), la mobilité, les rives du lac et l'environnement font partie des thématiques principales du PDR. Onze mesures broyârdes contraignantes ont été définies, dont cinq propres à la Broye-Vully. «C'est un projet crucial pour le développement harmonieux de la région avec une stratégie à horizon 15 ans, a relevé la conseillère d'Etat vaudoise Christelle Luisier Brodard, cela nécessite que chaque commune se décentre un peu pour, au final, avoir un focus avec un peu de recul par rapport à une réalité qui n'est plus celle de sa commune mais celle de l'ensemble d'une région.»

Au cœur des réflexions, l'aménagement du territoire. «C'est technique, émotionnel, mais hyperimportant pour la réalité de la population. Vous réunissez sur une parcelle énormément d'intérêts qui peuvent être très différents les uns des autres et que vous devez concilier», a souligné la conseillère d'Etat.

Des sites stratégiques cantonaux, dédiés à la logistique, à l'industrie et l'artisanat, ont ainsi été désignés dans le PDR cantonal vaudois. Ils sont au nombre de trois dans la Broye: Avenches, l'Aéropôle de Payerne et Moudon. «Il faut la bonne activité au bon endroit tout en favorisant un développement de qualité», précise la secrétaire régionale de la Coreb. Corcelles-près-Payerne, Payerne, Lucens et Valbroye ont été désignés comme zones d'activités d'importance régionale qui participent au développement de la région. Sans oublier de préserver les zones agricoles.

Surdimensionnement régional des zones d'activités

Le bilan des zones d'activités a démontré un surdimensionnement régional de celles-ci de 13 à 71 ha. Ce chiffre est variable car les réserves stratégiques sont déduites du calcul des besoins régionaux, mais pas encore défini. «Cela nécessite de prendre des mesures de gestion et de planification pour réduire le surdimensionnement», informe Christel Losey Mosimann.

Au niveau des emplois, la Broye compte actuellement 0,4 EPT pour un habitant. Trop peu. «On doit travailler pour que la région ne devienne pas uniquement une zone résidentielle», a souligné Christelle Luisier Brodard. En 2018, la densité d'emplois EPT pour la Broye-Vully était de 20 EPT/ha, bien loin de la moyenne cantonale de 55 EPT/ha. Avec le dimensionnement des zones d'activités il est prévu de passer à 33

EPT/ha en 2040. Le scénario vise entre 2020 et 2040 une augmentation de 2534 EPT.

Le volet opérationnel a également mené des réflexions sur la mobilité. Son amélioration passe par une augmentation de l'attractivité des transports publics notamment, mais aussi par le développement d'un réseau cyclable ou la mutualisation des déplacements, notamment au travers du covoiturage.

Quant aux rives du lac, la coordination de l'offre touristique incluant des dessertes des transports publics fait partie du PDR. Tout en préservant les espaces naturels existants.

Prochaines étapes

Après la phase de consultation publique, un rapport sera réalisé et les différentes remarques traitées. Le dossier du PDR de la Broye-Vully devra ensuite être validé par les 31 communes du district. Puis, il devra être approuvé par le Conseil d'Etat vaudois, étape prévue à la fin 2025.

De son côté le Conseil d'Etat fribourgeois a validé le Plan directeur régional de la Broye fribourgeoise. Il est entré en force le 21 janvier, hormis certaines thématiques. «On a douze mois pour réaliser un dossier d'adaptation qui porte sur les zones d'activités et le territoire d'urbanisation. La procédure passera par un examen préalable et une consultation publique», précise Christel Losey Mosimann. **JMZ**

Plus d'infos sur
<https://www.coreb.ch>